

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

JUDICIA CONSEILS DIDENHEIM

2 avenue de Bruxelles
Parc des Collines
68350 DIDENHEIM

V/REF :

N/REF : 2009 B 799 / 2018-B-5233

Le greffier du tribunal d'instance de Colmar certifie qu'il a reçu le 13/08/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

2MR SOLAR
Société à responsabilité limitée
27 rue de Gaensmatt
68150 Ostheim

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-5233 le 05/12/2018

R.C.S. COLMAR TI 518 533 377 (2009 B 799)

Fait à COLMAR le 05/12/2018,

LE GREFFIER

2009 B 799
2018 B 5233
N° 2033-A



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

(Applicable à compter
du 31/12/2017)

13 AOUT 2018

COLMAR

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	1 115 607	414 090	701 517
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	1 115 607	414 090	701 517
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	10 964		10 964
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	396 047		396 047
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	407 011	0	407 011
TOTAL GENERAL (I + II)	1 522 618	414 090	1 108 528

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	50 000
Réserve légale	5 000
Report à nouveau	242 657
Résultat de l'exercice	61 218
TOTAL I	358 875
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	622 290
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	50 596
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	1 260 76 766
TOTAL III	749 652
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 108 527

CAUTION CONFORME

A - RÉSULTAT COMPTABLE		
Produits d'exploitation		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	195 472
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		195 472
Charges d'exploitation		
Autres charges externes		21 716
Impôts, taxes et versements assimilés		2 617
	dont TP/CFE, CVAE	128
Dotations aux amortissements		68 439
Total des charges d'exploitation (II)		92 772
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		102 700
Produits et charges divers	Charges financières (V)	24 307
	Impôts sur les bénéfices (VII)	17 175
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		61 218

B - RÉSULTAT FISCAL		
	Bénéfice	Déficit
	61 218	0
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	61 218	0
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	61 218	0

Immobilisations
 Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS					
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Fonds commercial				0	
Autres				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions	349 204			349 204	
Installations techniques matériel et outillage industriels	766 403			766 403	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles				0	
Immobilisations financières					
				0	
TOTAL rubrique I	1 115 607	0	0	1 115 607	0
II - AMORTISSEMENTS					
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions	82 710	17 345		100 055	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	262 942	51 093		314 035	
Installations générales, agencements, aménagements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles				0	
TOTAL rubrique II	345 652	68 438	0	414 090	

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

☒ X

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

I - CHIFFRE D'AFFAIRE DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	195 472
TOTAL 1	195 472

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	21 716
TOTAL 3	21 716

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	173 756
---	---------

Composition du capital social

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

1	Forme juridique	SARL	N° SIREN	504 863 507
	Dénomination	TP SOLAR	Complément dénomination	
	Nombre de parts ou d'actions	950	Pourcentage de détention	19,00%
	Numéro, type et nom de voie	7 RUE DE FESSENHEIM		
	Code Postal	68740	Commune	BALGAU
	Pays	FRANCE		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	UEBERSCHLAG ROLAND	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	2 760	Pourcentage de détention	55,00%
	Date de naissance	23/07/1957	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	68100	Commune de naissance	MULHOUSE
	Numéro, type et nom de voie	42 RUE DE DELLE		
	Code postal	68220	Ville	FOLGENSBURG
	Pays	FRANCE		
2	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	UEBERSCHLAG MATHIEU	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	645	Pourcentage de détention	13,00%
	Date de naissance	10/09/1987	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	68100	Commune de naissance	MULHOUSE
	Numéro, type et nom de voie	2 RUE DES SORBIERS		
	Code postal	68220	Ville	FOLGENSBURG
	Pays	FRANCE		
3	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	UEBERSCHLAG MAXIME	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	645	Pourcentage de détention	13,00%
	Date de naissance	22/07/1992	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	67	Commune de naissance	STRASBOURG
	Numéro, type et nom de voie	42 RUE DE DELLE		
	Code postal	68220	Ville	FOLGENSBURG

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.

☒ X

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

☒ X

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

☒ X

2MR SOLAR
Société à responsabilité limitée au capital de € 50.000
27, rue de Gaensmatt – 68150 OSTHEIM
RCS COLMAR TI 518 533 377 – 2009 B 799

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2018

L 'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,
le cinq juin à vingt heures,
les associés de la société à responsabilité limitée

" 2MR SOLAR "

au capital de € 50.000 divisé en 5.000 parts sociales de € 10 chacune, se sont réunis à 68220 FOLGENSBURG, 2, rue de Delle, sur convocation du gérant, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du gérant sur l'activité et les comptes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
2. Approbation desdits rapports ainsi que des comptes et du bilan de l'exercice 2017, Approbation des conventions éventuellement conclues –
Affectation des résultats – Distribution de dividendes,
3. Quitus au gérant,
4. Questions diverses.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roland UEBERSCHLAG en qualité de gérant et d'associé.

Sont présents :

- M. Roland UEBERSCHLAG	2.760	Parts
- M. Mathieu UEBERSCHLAG	645	Parts
- M. Maxime UEBERSCHLAG	645	Parts

TOTAL DES PARTS	4.050	Parts
-----------------	-------	-------

Le représentant de la société TP SOLAR SARL est absent et excusé.

Les associés présents possédant plus de la moitié des parts, l'assemblée générale ainsi constituée est autorisée à délibérer valablement sur son ordre du jour.

ru um /m

Puis il est mis à la disposition des associés :

- le rapport du gérant sur l'activité arrêtée le 31 décembre 2017 et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- le texte des résolutions,
- l'inventaire, les comptes et le bilan dudit exercice,
- un exemplaire des statuts sociaux.

Puis le gérant donne lecture de son rapport et propose aux associés le texte des résolutions qu'il a préparé.

Puis la discussion s'instaure. Après quelques échanges de vues, plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés,
après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ce rapport ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés,
approuvant la proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 soit la somme de € 61.218 augmentée du compte « REPORT A NOUVEAU » pour un montant de € 242.657 existant au bilan, soit la somme totale de € 303.875 de la manière suivante :

- La somme de € 250.000 à la distribution d'un dividende de € 50,00 par part sociale,
- Le solde de € 53.875 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » qui s'établira ainsi à ce montant positif.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à € 50,00 par part. Il sera mis en paiement au siège social dès après l'assemblée.

Nous vous informons que suite à la loi de finances pour 2018, les dividendes et distributions assimilées perçus, depuis le 1er janvier 2018, par des personnes physiques domiciliées en France, sont obligatoirement soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8% prévu au I.-1. de l'article 117 quater du CGI, ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,2%. Ces prélèvements sont déclarés et acquittés par la société distributrice, au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel les dividendes sont payés (l'inscription du dividende au crédit du compte courant d'associé vaut paiement).

A défaut d'option expresse et irrévocable du contribuable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu (option effectuée à l'occasion de l'établissement de la déclaration des revenus), l'impôt sur le revenu est définitivement liquidé sur une base égale au dividende brut (sans abattement) par application du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% prévu à l'article 200 A du CGI, sous déduction du PFNL acquitté par la société distributrice. Il est précisé que l'option pour l'imposition au barème progressif est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU.

En cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, l'abattement de 40% est applicable sur le montant du dividende brut perçu et une fraction de la CSG, acquittée lors de la perception du revenu, est déductible des revenus à hauteur de 6,8% ; le PFNL acquitté par la société distributrice est ensuite imputé sur l'impôt sur le revenu, l'excédent est restitué.

Peuvent demander à être dispensés du PFNL les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuable soumis à imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution des dividendes au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, donne quitus entier et définitif à Monsieur Roland UEBERSCHLAG, son gérant, pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

EN FOI DE QUOI,

il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été approuvé et signé par tous les associés présents.



3

Heil